

Commune de PIGNANS



Extrait du registre des Arrêtés du Maire
Du 12 juillet 2024

Département du VAR
Arrondissement de BRIGNOLES

ARRÊTÉ N° 2024/390

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Art. L2212.1 et 2,

Vu le Code des Communes (partie réglementaire),

Vu le Code de la Route,

Considérant la demande en date du 12 juillet 2024 de l'entreprise TP CONSTANS sise route de Barbebelle à 83690 – VILLECROZE,

ARRÊTE

Article 1 :

L'entreprise TP CONSTANS effectuera des travaux d'enrochement au n° 60 chemin des Banquets pour le compte de Monsieur BRUN Fernand du lundi 15 juillet au samedi 27 juillet 2024 inclus.

Article 2 :

Pendant la durée des travaux, l'entreprise CONSTANS est autorisée à utiliser le domaine public communal sis sur la partie nord du parking Berthoire / Colombier (ancien camp des Harkis) afin d'entreposer les engins et matériaux nécessaires au chantier.

Article 3 :

La signalisation éventuelle de sécurité sera mise en place, maintenue et retirée par l'entreprise TP CONSTANS qui sera et demeurera seule responsable de tout incident ou accident qui pourrait survenir du fait de ces travaux.

Article 5 :

Le présent arrêté peut faire d'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulon sis 5 rue Racine TOULON (83000) dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Le tribunal administratif de Toulon peut être saisi via l'application informatique « Télé recours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr

Article 6 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Capitaine commandant la communauté de brigades du Luc-en-Provence, Monsieur le responsable des Services Techniques communaux, Messieurs les agents de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PIGNANS, le 12 juillet 2024.

Pour le Maire et par délégation,
Fabienne SCOTTO, 1ère adjointe